



Catégorie

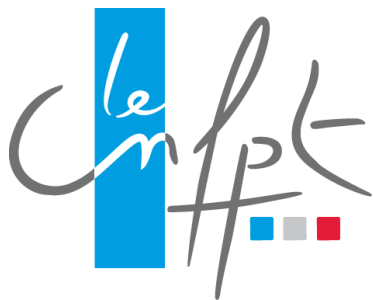
A

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2022



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



**EXAMEN PROFESSIONNEL
D'INGENIEUR EN CHEF TERRITORIAL
SESSION 2022**

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| INTRODUCTION | 4 |
| I. COMPOSITION DU JURY | 5 |
| II. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY | 6 |

DONNÉES STATISTIQUES

| | |
|--|----|
| III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL | 10 |
| IV. PARTICIPATION | 10 |
| V. PROFIL DES CANDIDATS | 11 |
| VI. NOTES ET SEUILS | 16 |

INTRODUCTION

L'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territorial session 2022 a été ouvert par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 22 décembre 2021.

Conformément à l'article 7 du décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, le nombre de postes ouverts était de 23.

La période d'inscription était fixée du 3 février au 10 mars 2022.

La phase d'admissibilité (examen des dossiers de candidature) s'est déroulée du 11 au 19 avril 2022.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 19 avril 2022.

L'épreuve orale d'admission a eu lieu à Paris du 8 au 16 juin 2022.

La réunion d'admission s'est tenue le 16 juin 2022.

I. COMPOSITION DU JURY

| | |
|------------------------------------|---|
| Président | Yann GUYOMARCH Directeur général adjoint Ville de La Rochelle et Communauté d'agglomération de La Rochelle (17) |
| Suppléante | Laurence MARIN Directrice Syndicat des mobilités de Touraine (37) |
| Elus locaux | Benoît CYPRIANI Adjoint au maire Commune de Besançon (25) |
| | Bruno HELIN Vice-président Conseil départemental du Val-de-Marne (94) Adjoint au Maire Commune de Créteil |
| | Brigitte LEYMBERGER Adjointe au Maire Commune de Troyes (10) |
| Fonctionnaires territoriaux | Yann GUYOMARCH Directeur général adjoint Ville de La Rochelle et Communauté d'agglomération de La Rochelle (17) |
| | Sylvain MARTIN Directeur des Services Fonctionnels du SDIS45 Ingénieur en Chef territorial Salbris (45) |
| | Dominique JAUMARD Directeur général adjoint Département de l'Hérault (34) |
| Personnalités qualifiées | Manuelle SERFATI Cheffe de service Ville de Paris (75) |
| | Aurore RANCON-MEYREL Directrice des affaires juridiques Ville de Chennevières sur Marne (94) |
| | Laurence MARIN Directrice Syndicat des mobilités de Touraine (37) |

II. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

Le jury de l'examen professionnel d'ingénieur en chef 2022 était constitué de 4 femmes et de 5 hommes d'horizons et d'expériences divers. Les trois collèges complémentaires ont permis d'assurer une réelle variété de questionnements, de réflexions, et donc des évaluations diversifiées.

Dans les phases d'admissibilité et d'admission relatées ci-dessous, la cohérence et la cohésion de ce jury sont à mettre au crédit de chacune et chacun de ses membres, et je les en remercie ici.

I – Les candidats admis à concourir

Il est tout d'abord important de rappeler que l'un des enjeux retenus par le jury était de conférer un haut niveau d'exigence à l'examen professionnel tout en développant une approche bienveillante, notamment pour l'épreuve d'admission, en permettant aux candidats de s'exprimer au mieux en limitant l'impact du stress.

Si le nombre de candidats admis à concourir est en baisse depuis la création de l'examen professionnel, le nombre de candidats admis reste stable, à l'exception de l'année particulière 2021. Il faut noter que ces données conduisent mécaniquement à une augmentation du taux de réussite, qui est passé de 5,7% à 11,2% pour cette promotion 2022.

II – Le déroulement des épreuves

II- 1 - La phase d'admissibilité

Cette phase s'est déroulée du 11 au 19 avril 2022. Elle a débuté par un exercice d'explicitation méthodologique, puis d'harmonisation du jury.

En effet, l'exercice d'évaluation des dossiers a été rendu plus aisé grâce à la présence de 4 membres du jury ayant déjà connu l'expérience de l'évaluation des candidats.

Grâce aux échanges entre membres des différents binômes, mais également grâce à l'appui des collègues du CNFPT qui actualisaient tous les jours des statistiques bien utiles, cette cohésion a été rapidement créée. La réunion quotidienne de débriefing a permis de régler les cas qui pouvaient poser question.

La mission du président était :

- D'animer la réunion de démarrage (cohésion du jury) ainsi que les réunions quotidiennes de débriefing ;
- D'évaluer des candidats qui ne pouvaient être évalués par tel ou tel membre du jury pour des motifs règlementaires ;
- D'arbitrer des évaluations qui ne parvenaient pas au consensus.

Le jury a pu noter, sur le fond des dossiers :

- une grande diversité et une qualité des candidats. Malgré cela, certains membres du jury se sont interrogés sur l'intérêt que certains candidats portaient à l'examen professionnel ou sur leur compréhension même de ses attendus ;
- Assez stéréotypées, certaines lettres de motivation pouvaient manquer de recul ou de souffle ainsi que de projection dans le cadre d'emplois. D'autres paraphrasaient trop le parcours professionnel ;

- Même si l'exercice était parfois complexe, les présentations de parcours professionnels auraient gagné à montrer la cohérence dudit parcours ;
- Enfin, il est arrivé que des réalisations professionnelles soient trop anciennes. Le jury estime qu'il pourrait être recommandé aux candidats de ne pas présenter des réalisations de plus de 5 ans d'âge (obsolescence potentielle, voire interrogations sur la nature réelle de l'activité depuis le projet) ;

Concernant la méthode, l'ensemble des dossiers a été évalué par deux membres du jury au minimum, et rarement par trois membres quand il y avait débat sur la note ou déport d'un membre du jury.

Les notes se sont échelonnées entre 5 et 17/20, ce qui, de nouveau, témoigne de la diversité des documents évalués.

Ces évaluations ont conduit à retenir 52 candidats pour l'épreuve d'admission, pour une moyenne de 14,25/20, ce qui se situe dans la fourchette des moyennes constatées depuis l'existence de l'examen professionnel (entre 13,75 et 15/20).

Les candidats admissibles se répartissaient entre 33 hommes et 29 femmes, soit une proportion sensiblement équivalente à celle constatée au sein des candidats admis à concourir.

II – 2 - La phase d'admission

La demi-journée de cohésion du jury a permis, non seulement, de caler l'ensemble de la méthodologie des entretiens, mais également de partager les attendus implicites et explicites pour la validation finale des candidats.

Au-delà des textes de base à respecter, et qu'il faut que les candidats s'approprient, il convenait également de s'entendre sur le niveau minimal à atteindre à l'oral. L'absence de réflexion personnelle suffisante conduisait parfois à donner le sentiment qu'il s'agissait pour certains candidats d'une course à l'indice. Les réponses de certains candidats ont démontré que l'accès au cadre d'emplois d'ingénieur en chef territorial n'était pas forcément pertinent au regard de leur projet de carrière.

La réunion de cohésion du jury a permis de constituer un groupe cohérent en un temps très court et, par voie de conséquence, de mettre les candidats dans les meilleures dispositions, le jury s'étant préalablement donné des règles de fluidité et de bienveillance.

Avant d'évoquer les remarques relatives aux prestations des candidats, il faut ici saluer leur courage face à l'exercice qui peut parfois être déstabilisant. Nous n'avons, par ailleurs, pas rencontré d'absence parmi les 52 candidats admissibles.

Parmi les réflexions du jury, suite à l'épreuve, nous pouvons noter une extrême diversité des parcours (ce qui constitue un gage des apports à la fonction publique par les futurs candidats retenus), mais également des présentations et du niveau des candidats.

La diversité du nombre de questions posées (entre 18 et 42 questions posées par candidat) témoigne également de la qualité des réponses, tant en concision, qu'en profondeur.

Les points suivants font consensus parmi les membres du jury :

- La composition du jury en trois collèges prend encore plus de sens dans cette phase ;

- Les présentations du parcours ont trop souvent été apprises par cœur et restituées ainsi, même si certains candidats ont pu nous surprendre positivement lors de cette séquence. La durée de 3 minutes du pitch est suffisante, puisque la majeure partie de l'évaluation se joue plutôt dans la suite de l'épreuve ;
- Nous avons été surpris par la disparité de niveau, par des candidats qui n'avaient manifestement pas préparé l'exercice, ou par des candidats qui ne se projetaient pas dans le cadre d'emplois ; en effet, la préparation de l'examen professionnel doit, à notre sens, comprendre un volet d'élargissement et/ou d'approfondissement du champ de compétences des candidats, notamment en ce qui concerne l'actualité, qu'elle soit juridique ou médiatique, ce qui a pu manquer parfois ;
- Nous avons noté des manques de connaissance relatives au volet administratif ou aux politiques émergentes. A titre d'exemples, les sujets suivants mériteraient d'être encore plus travaillés par les candidats :
 - La laïcité ;
 - La déontologie ;
 - Le volet financier ;
 - La question de l'inclusion ;
 - La question de l'égalité femme-homme ;
- Enfin, nous avons noté que l'hyper spécialisation de certains candidats n'était pas un frein à la démonstration de leurs qualités.

Nous avons également noté qu'à l'inverse des années précédentes, il y a eu moins de « jargonage ». Ce constat permet de relier les prises de parole aux parcours différenciés que nous avons entendus.

La symbolique du lieu de l'admission (le CNFPT) après plusieurs années d'admission sur un site délocalisé a, enfin, été saluée par le jury.

III – Conclusions et conseils

Les conseils suivants pourraient être apportés aux candidats.

D'une manière générale, posez-vous réellement la question de vos objectifs pour vous présenter à l'examen professionnel.

Par ailleurs, vous êtes issus de la filière technique, mais le cadre dirigeant que vous serez, si vous êtes retenu, doit posséder une vision très élargie au-delà du seul volet technique, qu'il s'agisse de culture générale ou de culture administrative ;

Plus précisément, pour ce qui concerne la phase d'admissibilité :

- La forme de vos pièces écrites doit être impeccable, elle est un reflet de votre mode de raisonnement ;
- Mettez réellement en cohérence l'ensemble des pièces écrites demandées ;

Pour ce qui concerne la phase d'admission :

- Préparez l'examen en vous rapprochant de l'actualité et projetez-vous dans le cadre d'emplois – dans des collectivités de strate ou de compétence différentes, apportez des idées. L'investissement personnel est indispensable ;

- Considérez que si l'exercice est complexe pour vous, il est conduit devant des collègues ou des partenaires professionnels que vous côtoyez au quotidien. A ce sujet, il a été noté une meilleure gestion du stress par rapport à celle constatée lors d'épreuves précédentes ;
- Soyez irréprochable sur votre cœur de métier ;
- Adoptez la bonne posture pendant l'épreuve ;
- Mettez-vous dans la position d'ingénieur en chef, projetez-vous et soyez à la fois dans une position stratégique et concrète ;
- Considérez que, même si cela peut parfois vous sembler décalé ou redondant, toutes les questions sont utiles, voire importantes. N'oubliez pas que certaines d'entre elles n'appellent pas forcément de réponse : le jury évalue également la manière de répondre à des mises en situations complexes ainsi que la structuration du raisonnement qui apparaît dans la réponse formulée.

Nous avons regretté de ne pas toujours avoir pu souligner, pour chaque candidat, ce qui reste à travailler.

Au regard parfois, du décalage entre prestation écrite et prestation orale, nous nous interrogeons sur la dualité de l'exercice. Nous avons eu notamment parfois quelques doutes sur l'authenticité du travail écrit au regard du décalage avec la prestation orale.

Ce décalage pouvant jouer dans les deux sens, le jury a forcément pensé que des candidats qui auraient pu avoir toute leur place à l'admission n'ont pas passé la barre de l'admissibilité du fait de la moindre qualité de leurs pièces écrites.

A la fin des débats, nous avons retenu un seuil à 13,66/20 pour l'épreuve d'admission, ce qui conduit à retenir in fine 22 candidats (11 femmes et 11 hommes) pour 23 postes ouverts.

IV – Remerciements

En conclusion, je tiens tout particulièrement à remercier, au nom du jury, François Deluga, Président du CNFPT, et notamment pour nous avoir fait confiance pour assurer la mission complexe de jury de l'examen professionnel d'ingénieur en chef 2022.

Je tiens également à remercier l'ensemble des équipes du CNFPT, qui ont proposé un jury très équilibré. Ces mêmes équipes ont également accompagné l'organisation pratique au quotidien avec brio. Cela a permis au jury de se concentrer sur le cœur de sa mission.

Je tiens, par ailleurs, à remercier chacune et chacun des membres du jury qui m'ont accompagné avec bienveillance, professionnalisme et efficacité lors de cette session 2022, qu'il s'agisse des épreuves elles-mêmes ou de nos échanges riches en marge de ces épreuves. Je souhaite ici les mentionner : Brigitte Leymberger, Laurence Marin, Aurore Rançon Meyrel, Manuelle Serfati, Benoît Cypriani, Bruno Helin, Dominique Jaumard et Sylvain Martin.

Enfin, je tiens de nouveau à remercier les candidats admis à concourir. Leurs apports diversifiés sont indispensables à l'adaptation continue de nos pratiques au regard des évolutions sociétales constatées.

Yann GUYOMARCH

Président du jury

DONNÉES STATISTIQUES

III. POSTES OUVERTS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Examen professionnel
(70% des lauréats du concours d'ingénieur en chef territorial session 2021) **23 postes**

IV. PARTICIPATION

| | Inscrits | Admis à concourir | Admissibles | Lauréats |
|----------------------------|----------|-------------------|-------------|----------|
| Nombre de candidats | 221 | 196 | 52 | 22 |

L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.

25 candidatures ont été rejetées

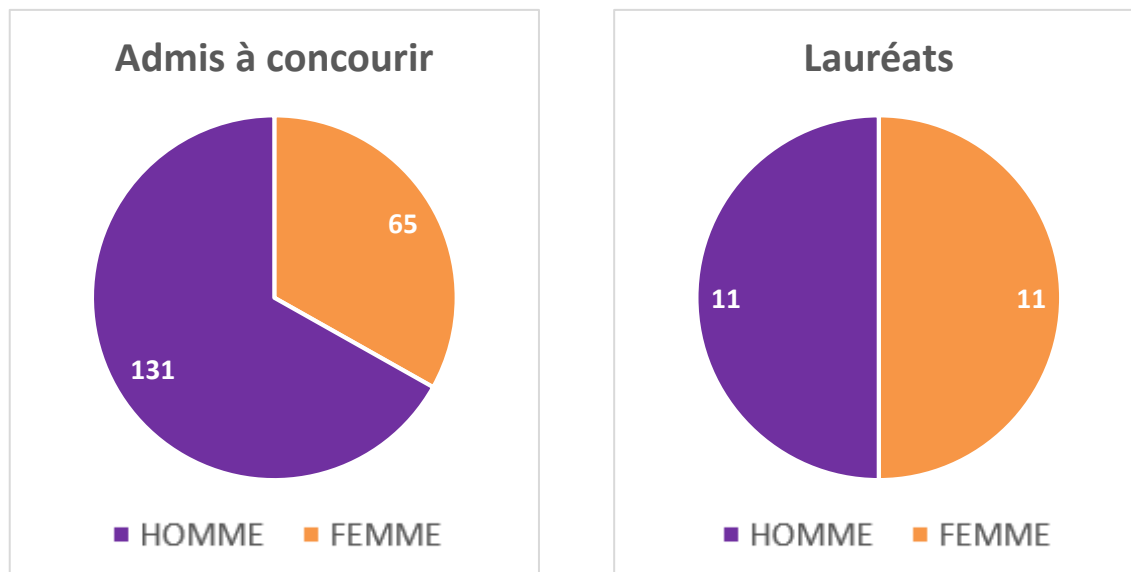
| Motifs des rejets | Nombre de rejets |
|----------------------------------|------------------|
| Dossier incomplet | 10 |
| Format du dossier non conforme | 7 |
| Grade non conforme | 4 |
| Position d'activité non conforme | 4 |
| TOTAL | 25 |



Les candidats doivent porter une attention particulière au respect du formalisme du dossier (au nombre de pages notamment).

V. PROFIL DES CANDIDATS

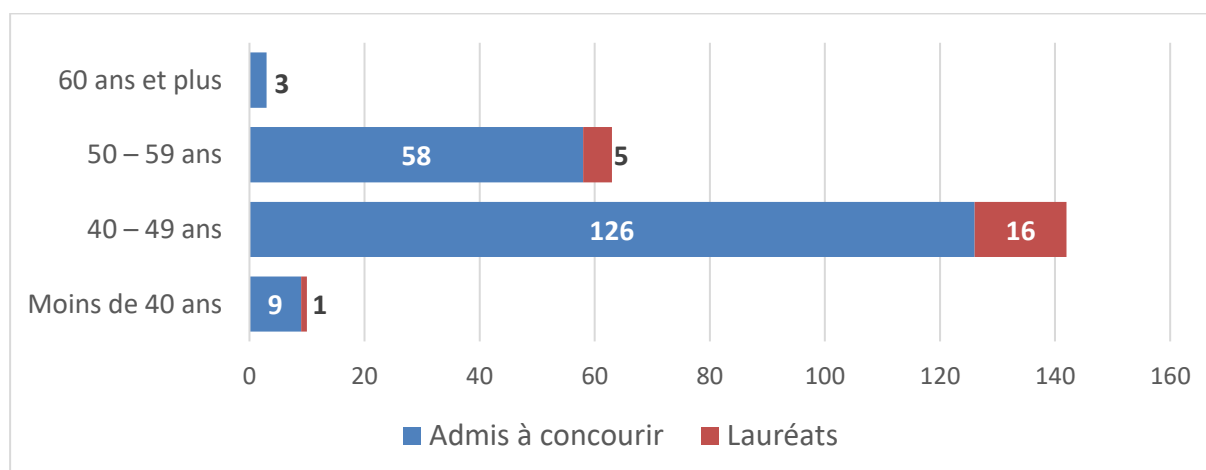
Genre



Si les hommes sont, en moyenne, depuis 2017 plus nombreux que les femmes à concourir et à réussir l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à réussir l'examen en 2021 et la parité femmes/hommes est atteinte chez les lauréats en 2022.

Session 2022 : 33,2% de femmes admises à concourir et 50% de lauréates
66,8% d'hommes admis à concourir et 50% de lauréats

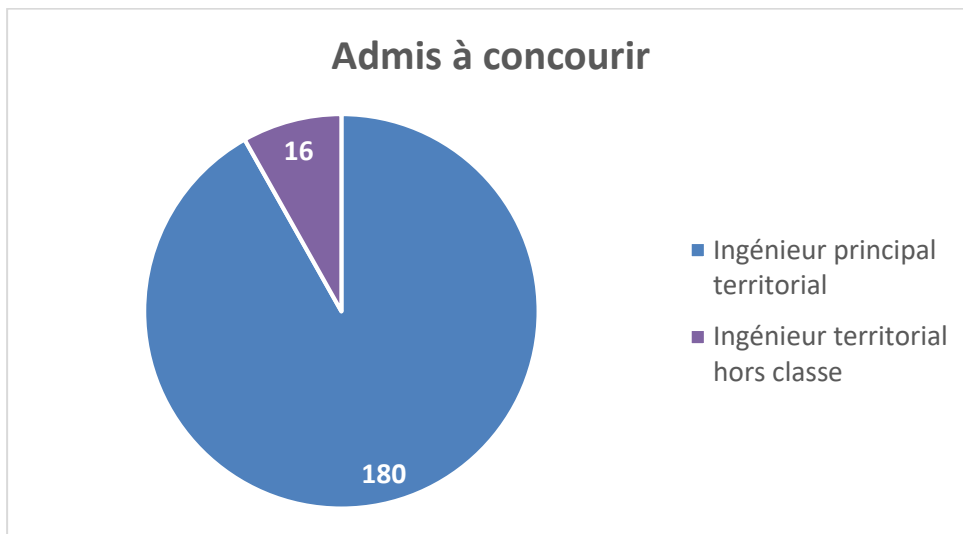
Age



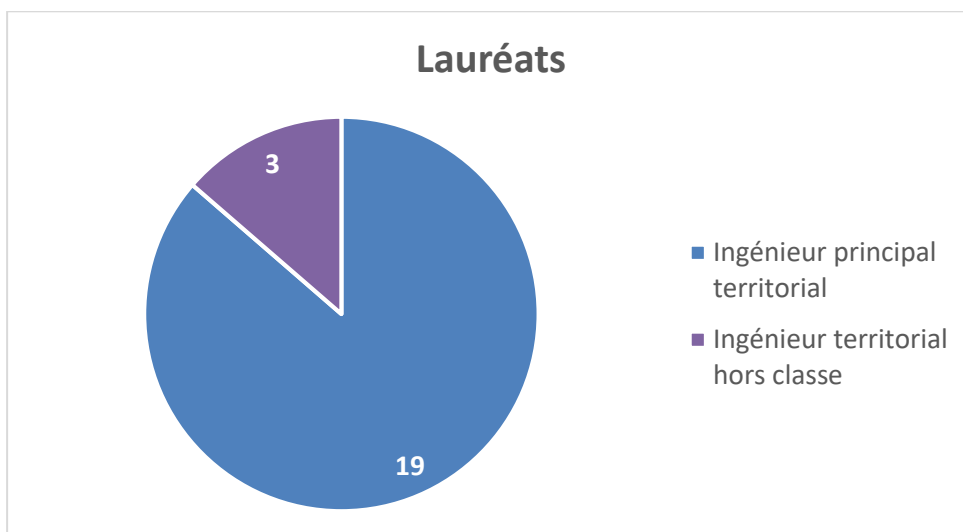
Comme les années précédentes, les candidats de la session 2022 issus de la tranche d'âge 40-49 ans sont les plus nombreux à être admis à concourir (64,3%) et faire partie des lauréats (72,7%).

Grade

Rappel : pour s'inscrire à l'examen professionnel d'ingénieur en chef territorial, il faut être, soit sur un grade d'avancement du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit membre du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ayant occupé pendant au moins 6 ans un emploi fonctionnel listé dans le décret n° 2016-200 du 26 février 2016.

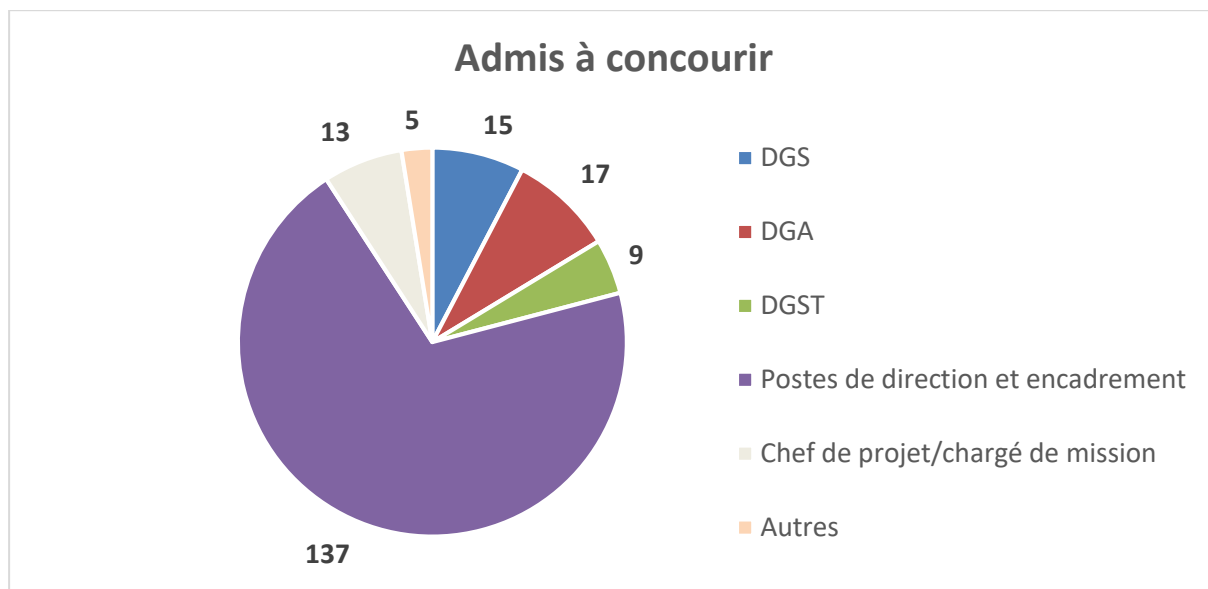


En 2022, les ingénieurs principaux sont les plus nombreux à être admis à concourir (91,8%), ce qui était déjà le cas en 2021 et en 2020.



Les lauréats de la session 2022 sont majoritairement des ingénieurs principaux (86,4%), ce qui était déjà le cas en 2021 et en 2020.

Fonction

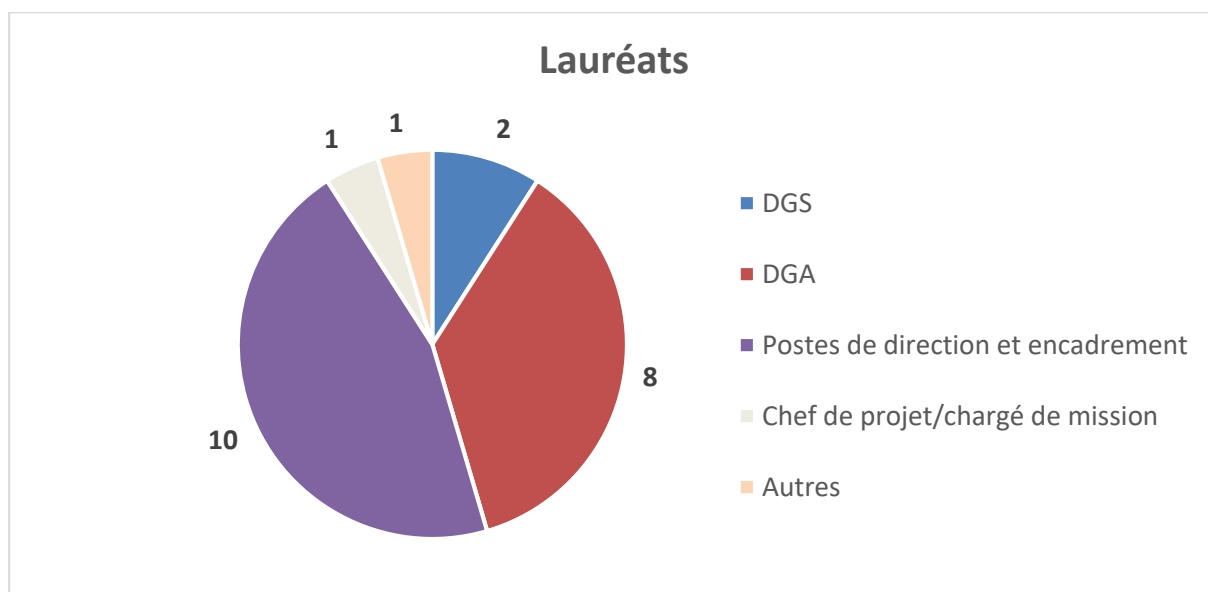


Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service

Exemples "Autres" : délégué à la protection des données, responsable réseau très haut débit...

En 2022, 69,9% des candidats occupent des postes de direction et d'encadrement (ils étaient 73,2% en 2021). Concernant les emplois fonctionnels, 7,7% des candidats sont DGS (5,6% en 2021) et 8,7% sont DGA (7,8% en 2021).

24 candidats sur emploi fonctionnel sur 32 travaillent dans des collectivités/intercommunalités de plus de 40 000 habitants.



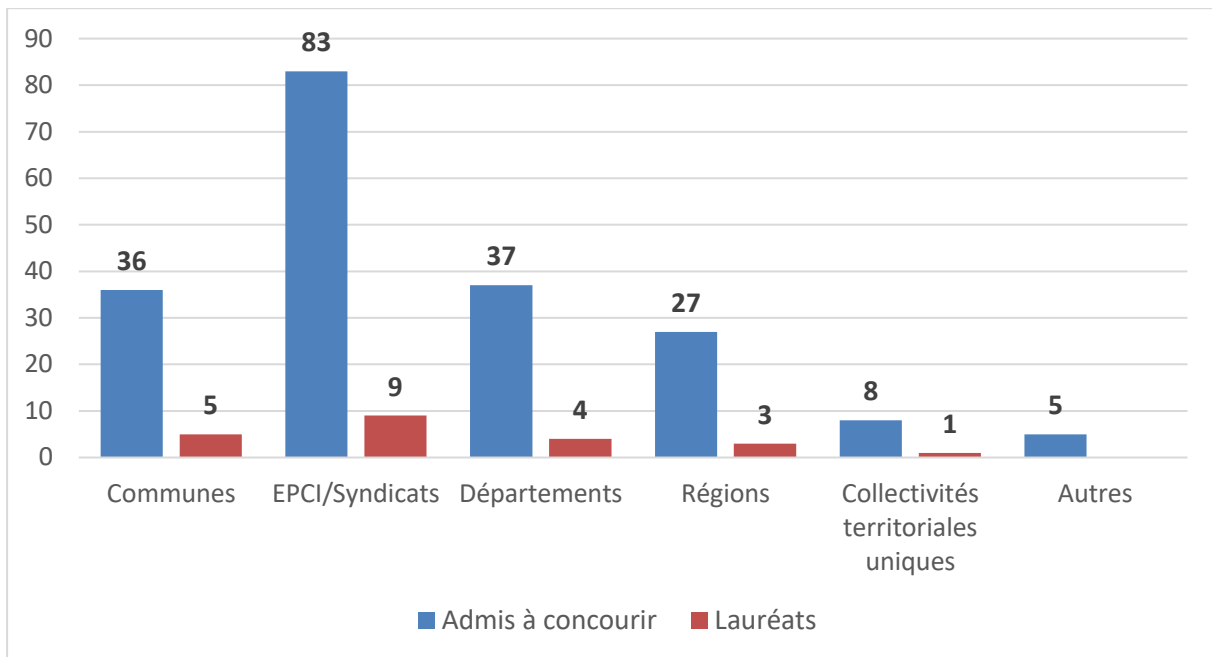
Postes de direction et encadrement : directeurs, adjoints et responsables de service

45,5% des lauréats 2022 occupent une fonction de direction et d'encadrement. 36,4% sont DGA et 9,1% DGS.

En 2021, 64,3% des lauréats étaient sur un poste de direction et d'encadrement.

Parmi les lauréats 1 DGS et 7 DGA travaillent dans une intercommunalité de plus de 40 000 habitants.

Type de collectivité



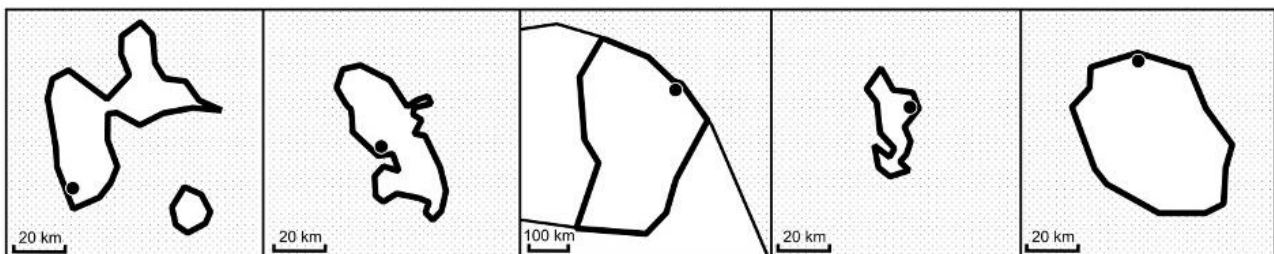
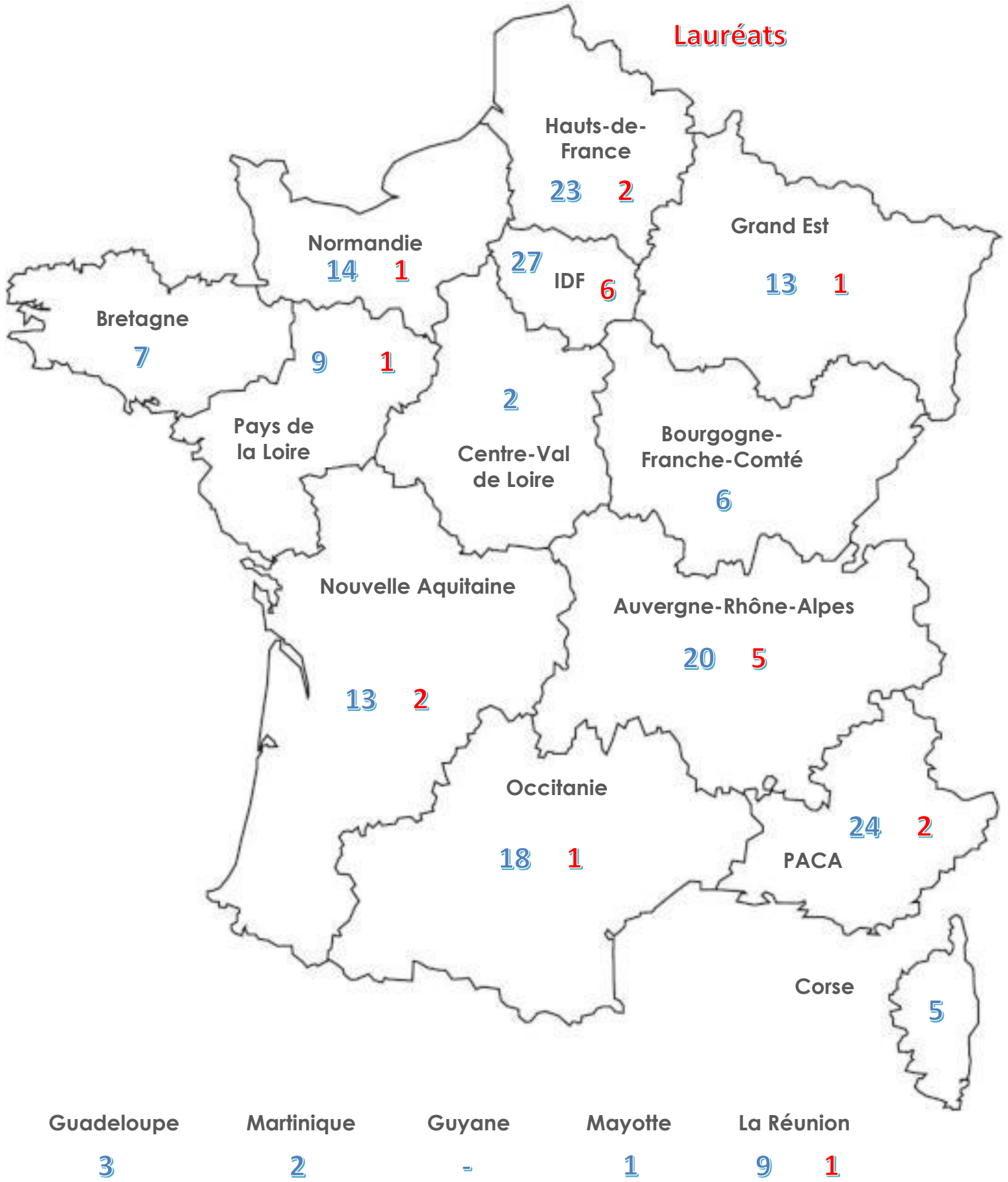
Les EPCI sont surreprésentés par rapport aux autres collectivités. 42,3% des admis à concourir travaillent en EPCI contre 18,9% pour les départements, 18,4% pour les communes et 13,8% pour les régions. 40,9% des lauréats travaillent dans un EPCI contre 22,7% pour les communes, 18,2% pour les départements et 13,6% pour les régions.

Parmi les lauréats, 4 travaillent dans des communes de plus de 40 000 habitants et 9 travaillent dans des intercommunalités de plus de 40 000 habitants.

Origine Géographique

Admis à concourir

Lauréats



Préparation suivie

Une préparation à l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel est proposée par le CNFPT (INSET de Dunkerque et INSET de Montpellier).

Sur 22 lauréats, 13 ont suivi une préparation (dont 11 avec le CNFPT).

VI. NOTES ET SEUILS

Notes obtenues

| | <u>Epreuve d'admissibilité</u> | | <u>Epreuve d'admission</u> | |
|---------|--------------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| | EXAMEN DU DOSSIER (coef.3) | | ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5) | |
| | Admissibles | Lauréats | Admissibles | Lauréats |
| Moyenne | 15,26 | 15,48 | 12,30 | 14,30 |

155 candidats admis à concourir ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve d'admissibilité et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

46 candidats admissibles ont obtenu une note supérieure à 10 à l'épreuve orale d'admission et aucune note éliminatoire n'a été donnée lors de cette épreuve.

(note éliminatoire : inférieure à 5)

Seuil d'admissibilité

42,75 points soit une moyenne de **14,25 / 20**

52 candidats déclarés admissibles par le jury

Seuil d'admission

109,25 points soit une moyenne de **13,66 / 20**

22 candidats déclarés admis par le jury

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REVILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

